



LES COMMISSAIRES DU GOUVERNEMENT

**PRÉFET MARITIME
DE L'ATLANTIQUE**

**PRÉFET DE RÉGION
NOUVELLE AQUITAINE ,
PRÉFET DE LA GIRONDE**

AR N°2020/002

AR N°/

**ARRÊTÉ INTERPRÉFECTORAL
PORTANT PROROGATION DU MANDAT DES MEMBRES
DU CONSEIL DE GESTION
DU PARC NATUREL MARIN DU BASSIN D'ARCACHON**

Le préfet maritime de l'Atlantique,
La préfète de région Nouvelle Aquitaine,
préfète de la Gironde,

- VU** le code de l'environnement, notamment son article R.334-31 ;
- VU** le décret n°2014-588 du 5 juin 2014 portant création du parc naturel marin du Bassin d'Arcachon ;
- VU** l'arrêté interpréfectoral n°2019-053 du 25 juin 2019 portant nomination au conseil de gestion du parc naturel marin du bassin d'Arcachon ;

ARRÊTENT

Article 1er :

Le mandat des membres du conseil de gestion est prorogé jusqu'au 1^{er} juillet 2020 compte tenu de l'organisation des élections municipales en mars 2020.

Le renouvellement des membres du conseil de gestion devra survenir le 1^{er} juillet 2020 au plus tard.

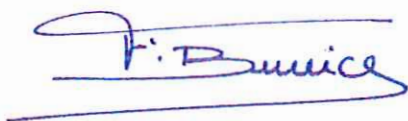
Article 2 :

La préfète de la Gironde, préfète de la Région Nouvelle Aquitaine, le préfet maritime de l'Atlantique, et le directeur général de l'Office Français de la Biodiversité sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture de la Gironde, de la préfecture maritime Atlantique et de l'Office Français de la Biodiversité.

A Bordeaux, le 11 JAN. 2020

A Brest, le 17 JAN. 2020

La préfète de la Gironde

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'F. Buccio', with a horizontal line drawn underneath.

Fabienne BUCCIO

Le préfet maritime de l'Atlantique

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Lozier', with a horizontal line drawn underneath.

Jean-Louis LOZIER